



ACVO : LES SOLUTIONS DURABLES

Crée en 1991, l'Atelier du Compiégnois et de la Vallée de l'Oise est une entreprise adaptée de l'Association de Gestion des Ateliers Protégés. Elle a la particularité d'employer majoritairement (plus de 80 %) des personnes en situation de handicap. Zoom sur cette entreprise pas comme les autres.



Pascale Lecoq

ENTRETIEN AVEC PASCALE LECOQ

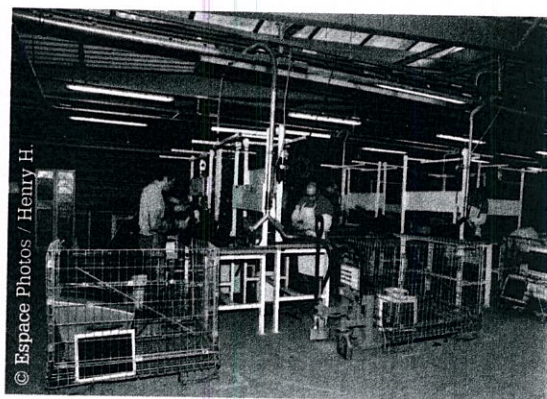
Directrice d'ACVO

Quelles sont les missions d'ACVO ?

L'Entreprise Adaptée ACVO est une société à part entière et à but social. Elle répond à deux volets : une logique économique et une mission sociale. Ses ressources proviennent à plus de 80 % de ses clients. Elle emploie durablement au moins 80 % de salariés handicapés dans l'effectif de production, dans des conditions de travail adaptées à leurs possibilités. Ces travailleurs ont un statut de salarié qui bénéficient sans discrimination des mêmes droits et devoirs que tout autre salarié.

Quels sont les secteurs d'activité dans lesquels vous intervenez ?

L'ACVO compte aujourd'hui 144 salariés répartis sur 2 pôles d'activité : le conditionnement et la gestion des déchets. Dans le pôle conditionnement, nous différencions deux types de prestations. La première correspond à celles que nous effectuons directement chez nos clients avec nos équipes, notre encadrement, nos outils comme chez COLGATE PALMOLIVE ou SANOFI WINTHROP avec lesquels nous sommes partenaires depuis plus de dix ans. La seconde, ce sont des opérations que nous effectuons dans nos locaux : conditionnement par filmage, préparation de commandes etc. Dans le pôle gestion des déchets, nous avons deux types de prestations : les déchets ménagers valorisables et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Nous travaillons, pour le déchet ménager valorisable, au Centre de Tri de Villers Saint Paul dont le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) est propriétaire, ce qui a permis en 2003 de créer 46 emplois.



Concernant les DEEE, nous avons commencé plus récemment, en 2006.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cette activité ?

Elle consiste à dépolluer et démanteler les DEEE (PC, téléphonie, imprimantes...), principalement le matériel en fin de vie. Nous traitons les flux d'écrans que les particuliers déposent dans les déchetteries du SMVO mais aussi les DEEE produites par les professionnels. Dans ce cas, nous gérons les produits de la collecte (transport agréé) jusqu'à l'envoi des différentes fractions obtenues suite au démantèlement vers des filières agréées. Nous prenons aussi en charge toute la partie documentaire obligatoire. Avec d'autres confrères, nous avons créé un produit pour faciliter la collecte des DEEE des entreprises : la MBOX.

En quoi la MBOX facilite la collecte des DEEE ?

La MBOX destinée aussi bien au secteur privé qu'aux administrations est un carton palette que l'on commande par internet (www.unea-deee.fr), il vous est livré à plat. Après montage, les collabora-

teurs y entreposent au fur et à mesure leurs DEEE (la box peut contenir jusqu'à 300 kgs de matériel). Une fois pleine, vous nous appelez et nous nous chargeons de l'enlèvement, du traitement et des documents de traçabilité. Cette prestation vous permet de déduire cet achat de votre contribution AGEFIPH ou FIPHFP. Ceux d'entre nous qui ont développé ce produit sont réparties sur tout le territoire et, dans un respect de l'environnement, la MBOX sera orientée vers le centre de traitement le plus proche. ■

ACVO
10, rue Nicéphore Niepce
ZAC de Mercières
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 23 50 85
Fax : 03 44 23 50 89
E-mail :
direction@acvo-france.org
www.acvo-france.org

